



Editorial

Harmonisation des impôts, NON à un délai supplémentaire

Le Conseil communal soutient le référendum contre le report de l'harmonisation de l'imposition des frontaliers. Il refuse le renvoi, une deuxième fois aux calendes grecques, de ce dernier volet, la répartition des ressources. Il demande donc à ses citoyens de voter un NON franc et massif le 24 septembre prochain.

Pour Val-de-Ruz, la décision prise par le Grand Conseil au mois de février génère une perte financière de presque CHF 1 million par an. Au vu de la situation financière actuelle de la Commune, il est évident que cette perte devra être comblée par la fiscalité.

En 2013, le Grand Conseil a adopté la nouvelle législation relative à la fiscalité, issue d'une concertation entre les communes et l'Etat. Après un premier report de la mise en œuvre du volet «harmonisation de l'impôt sur les frontaliers», le Grand Conseil a décidé, début 2017, de surseoir une nouvelle fois à son entrée en vigueur, cela de manière rétroactive et sans consulter les communes.

Une des raisons évoquées est la situation financière des communes dites industrielles, lesquelles ont vu disparaître une part importante de leur fiscalité des personnes morales à cause de la conjoncture. Val-de-Ruz comprend cette difficulté, elle qui a perdu 90% de ses revenus fiscaux des personnes morales et qui présente, depuis 2017, un déficit très conséquent. L'argumentaire du Grand Conseil n'est donc pas pertinent pour Val-de-Ruz.

De plus, lors de la même séance de février 2017, le Grand Conseil a refusé le projet de modification de la péréquation intercommunale et la suppression du critère très contesté du coefficient fiscal. Cela représente une perte de plus de CHF 2,5 millions par an pour Val-de-Ruz, argent qu'il faudra aussi trouver auprès du contribuable vaudruzien!

Le vote que vous, citoyens de Val-de-Ruz déposerez dans l'urne le 24 septembre aura donc des incidences importantes dans les négociations que le Conseil communal aura à entreprendre avec l'Etat et les autres communes.

Conseil communal

Inauguration à La Fontenelle

Le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer l'inauguration de l'extension du collège de La Fontenelle à Cernier.

La cérémonie se déroulera sur le site le **vendredi 1^{er} septembre 2017** selon le planning suivant:

- 16h30 partie officielle
- 17h00 ouverture des locaux au public
- 18h00 verrée

L'extension, baptisée bâtiment «H», est composée de structures modulaires d'occasion, adaptées aux besoins du Cercle scolaire de Val-de-Ruz, répondant aux normes énergétiques actuelles et coiffée d'une installation photovoltaïque productrice d'énergie renouvelable.

Elle peut accueillir 11 nouvelles classes et est rattachée au reste du complexe par une passerelle couverte, permettant aux usagers du site d'y accéder les pieds au sec.

Cafés vaudruziens

La prochaine édition aura lieu le **mercredi 6 septembre 2017 de 19h00 à 21h00** à La Bonne Auberge aux Bugnenets.

La population est invitée à participer à cette soirée afin d'échanger des points de vue ou de poser des questions à l'Exécutif autour d'un café dans un établissement du Val-de-Ruz.

Le Conseil communal espère que vous serez nombreux à participer à cette rencontre conviviale.

Changement au Conseil général

Le 28 juin 2017, le Conseil communal a proclamé élus conseillers généraux MM. Jaquet Philippe (PS) et Mihailovic Dragan (PS) en remplacement de Mmes Aebi Florence (PS) et Bourquard Froidevaux Anne (PS), démissionnaires.

Le 16 août 2017, le Conseil communal a proclamé élus conseillers généraux Mme Pauli Valentine (Les Verts) et M. Douard Romain (Les Verts) en remplacement de M. Tschopp Roby (Les Verts) et Mme Ammann Tschopp Christine (Les Verts), démissionnaires.

A la même date, il a également proclamé élu conseiller général au 25 septembre 2017 M. Wenger Rémy (Les Verts) en remplacement de Mme Chollet Clarence (Les Verts), démissionnaire.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en septembre 2017:

- Aeschlimann Simone et Alain à Chézard-Saint-Martin leurs 50 ans de mariage;
- Spack Thérèse et Marcel à Cernier leurs 60 ans de mariage.

Humour: Karim Slama à Fontainemelon

Karim Slama présentera son One-man-show «Sur-mesure, Best-of à la carte» le **mercredi 22 novembre 2017 à 20h30** à la salle de spectacle de Fontainemelon.

Venez nombreux passer un moment de franche rigolade en sa compagnie.

Vente des billets sous www.monbillet.ch ou, selon les disponibilités, à l'entrée de la salle le jour de la représentation. Majoration de CHF 5 pour les billets vendus sur place. Age dès 10 ans.

Plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.
(photo: Claude Dussez).



Votations fédérales et cantonales

En date du 24 septembre 2017 se dérouleront les prochaines votations sur les objets suivants:

Scrutins fédéraux

- Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire Contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire», qui a été retirée)
- Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée
- Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

Scrutins cantonaux

- Décret du 1^{er} novembre 2016 portant octroi d'un crédit d'engagement de CHF 48'500'000 pour la construction du Nouvel Hôtel judiciaire (NHO) à La Chaux-de-Fonds
- Décret du 27 mars 2017 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (Réforme des institutions)
- Décret du 22 février 2017 relatif au report de l'harmonisation des impôts.

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- vote par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B jusqu'au mardi précédent l'élection, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- vote par correspondance en déposant l'enveloppe dans les boîtes aux lettres communales. Les villages de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane sont équipés d'une boîte et d'une urne sécurisées, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de l'élection à 10h00;
- vote par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- vote au bureau électoral à Cernier - Epervier 6 le dimanche de 10h00 à midi;
- vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Attention! La carte de vote doit impérativement être signée et mise dans l'enveloppe de transmission et non pas glissée avec le bulletin à l'intérieur de l'enveloppe de vote. En effet, ces votes sont écartés et non pris en compte.

L'usage du Guichet unique est vivement recommandé pour voter de manière sécurisée et automatisée. Afin de vous permettre de voter par voie électronique, l'administration du contrôle des habitants établit les demandes de contrat au Guichet unique sur présentation d'une pièce d'identité valable.

Pour toute question, le contrôle des habitants vous renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Cinoche

Le Cinoche, le Ciné-club du Val-de-Ruz, annonce la projection du film de Steven Spielberg «Jurassic Parc» (1993) le **dimanche 10 septembre 2017 à 17h00** à la salle de spectacle de Fontainemelon.

Pour marquer le début de la saison, l'entrée est gratuite pour tous.

Age 12 ans / 10 ans accompagné. VF. Durée du film 2h07. Plus d'informations sur notre site Internet.

Recrutement 2018 des sapeurs-pompiers

Une séance d'information sur l'incorporation au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (Sdi VdR) aura lieu le **lundi 11 septembre 2017 à 19h30**, salle du Conseil général à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

Au cours de cette soirée, les personnes présentes seront informées sur l'organisation et les buts du Sdi VdR. Les tâches et obligations, l'instruction et les différentes possibilités d'incorporation seront également exposées.

Pour rappel, nul ne peut exiger son engagement dans le corps des sapeurs-pompiers. L'incorporation se fera selon les besoins afin de maintenir l'effectif nécessaire à son bon fonctionnement.